

# Un nouveau dispositif sur trois niveaux pour la prise en charge des élèves à besoins particuliers ou spécifiques

(dans l'enseignement fondamental et les maisons relais)

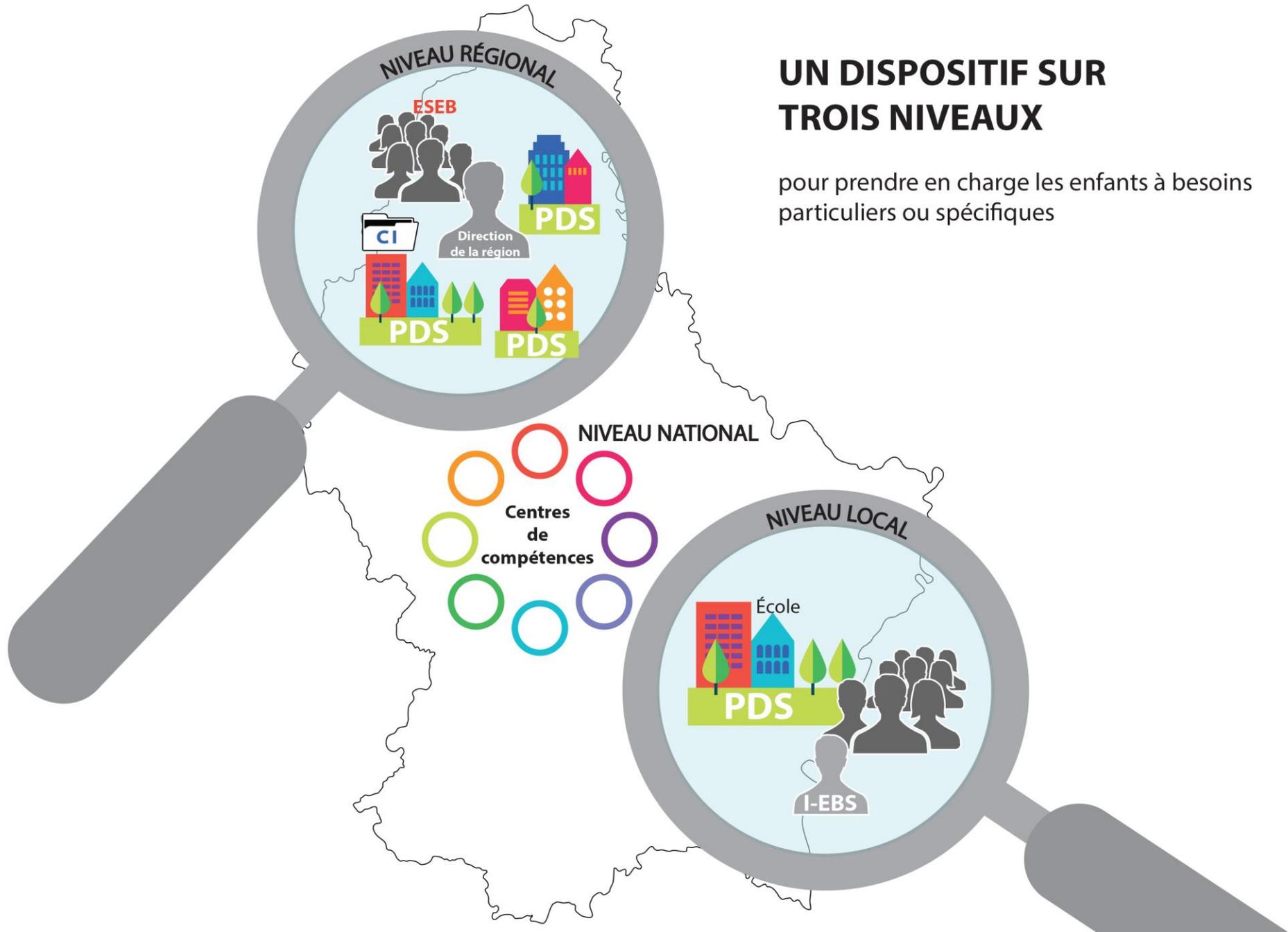


LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

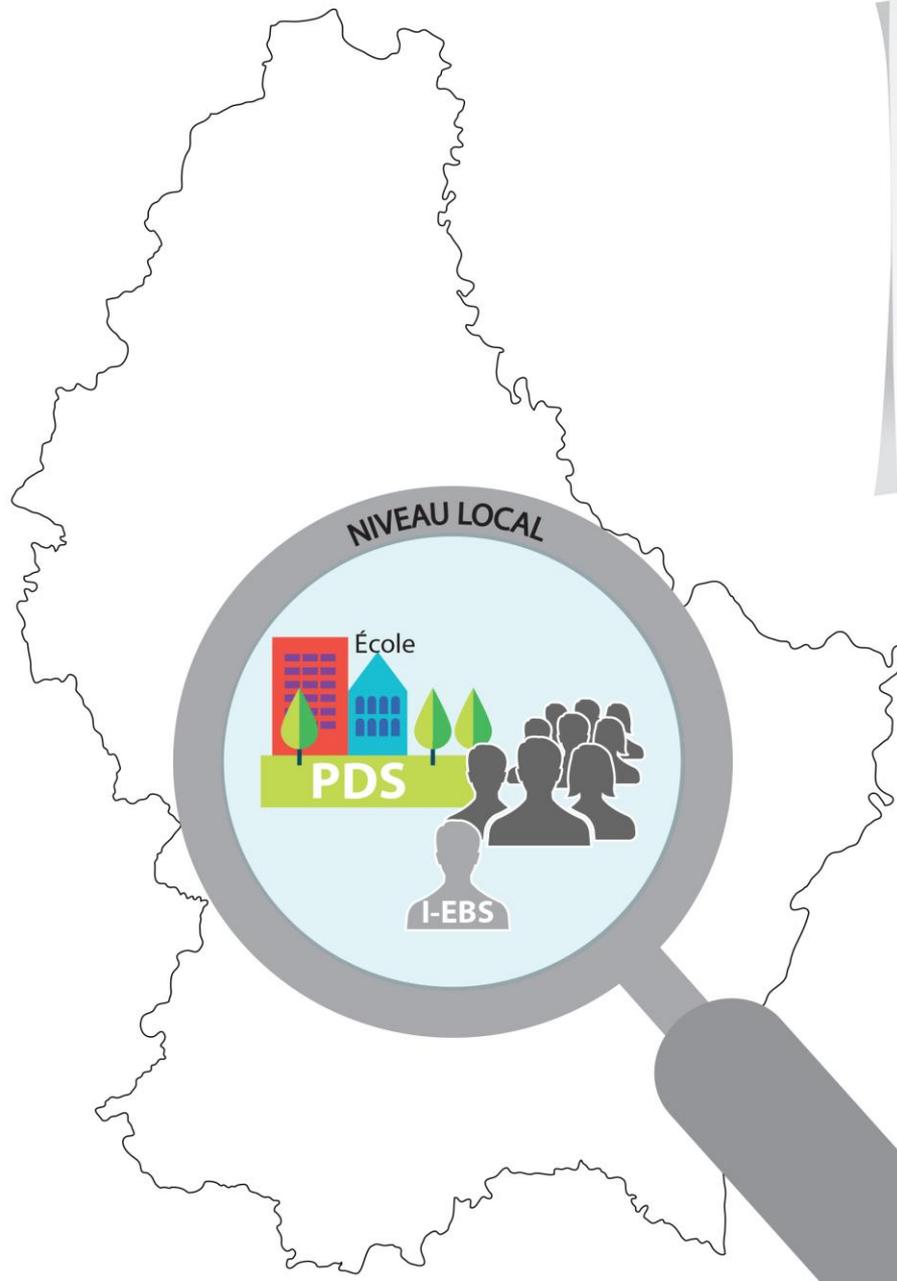


## UN DISPOSITIF SUR TROIS NIVEAUX

pour prendre en charge les enfants à besoins particuliers ou spécifiques



# NIVEAU LOCAL

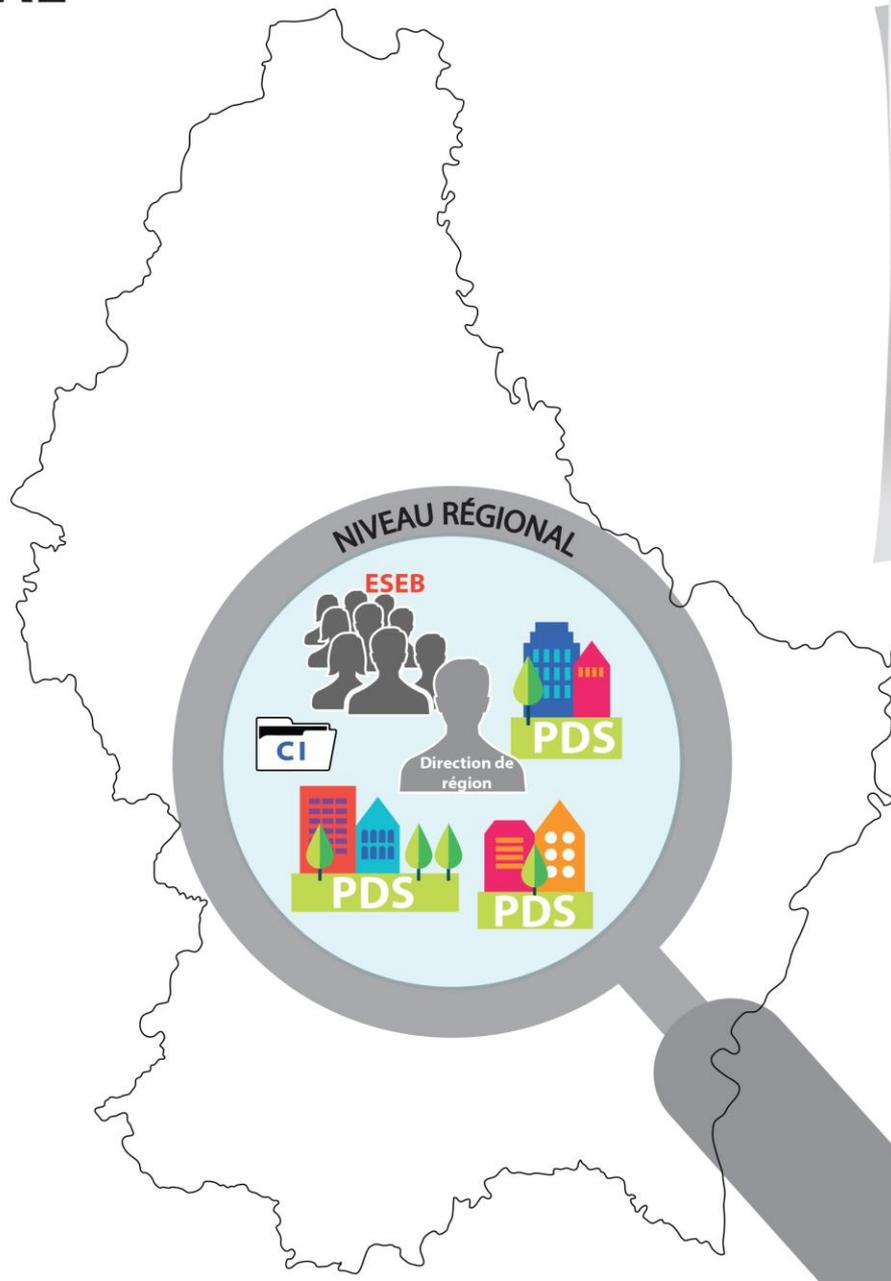


Dans chaque école, une prise en charge par

- ✓ les enseignants de l'école
- ✓ l'instituteur spécialisé dans l'encadrement et la prise en charge des enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (**I-EBS**)

Élaboration d'un plan de développement scolaire (**PDS**)

# NIVEAU RÉGIONAL

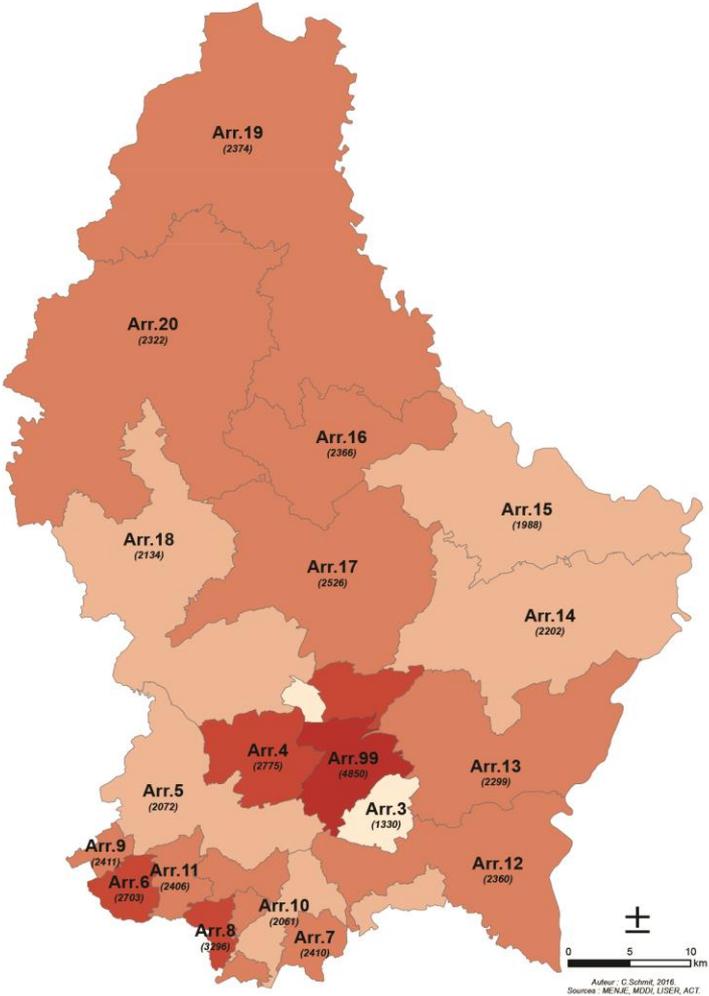


Dans chaque région, une prise en charge par

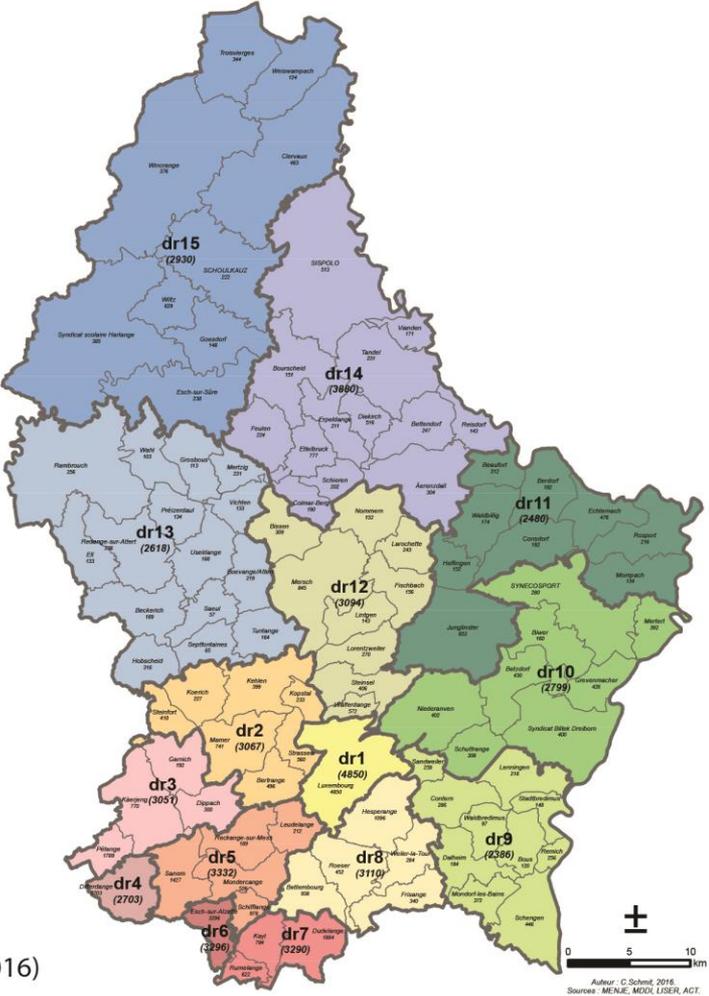
- ✓ une direction de région
- ✓ les membres des équipes de soutien aux enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (**ESEB**)
- ✓ une commission d'inclusion (**CI**)

# NIVEAU RÉGIONAL

21 arrondissements d'inspection scolaire (2016)



15 directions de région (2017)



avec nombre d'élèves (2016)

# NIVEAU NATIONAL



Chaque centre de compétences comprend :

- ✓ une unité d'enseignement
- ✓ une unité de diagnostic et de conseil
- ✓ une unité de rééducation et de thérapie
- ✓ une unité administrative et technique

Pour l'ensemble des centres, il est créé un bureau de transition à la vie active.

# UN DISPOSITIF SUR TROIS NIVEAUX

pour prendre en charge les enfants à besoins particuliers ou spécifiques

